



## Communiqué de presse CDPE 92 Réforme du lycée

A trois mois de la fin de l'année, de nombreuses incertitudes persistent sur les conditions de la rentrée 2019, date à laquelle devrait se mettre en place les nouvelles classes de Seconde et de Première, et s'organiser le contrôle continu du baccalauréat. Le contenu des programmes et les épreuves d'examen demeurent soit inaboutis soit mystérieux. Les personnels, les parents d'élèves et les élèves sont donc condamnés à naviguer à vue au gré d'un discours officiel plus proche de la propagande que de l'information.

Les parents d'élève nous interpellent régulièrement sur de nombreux points de la réforme qui les surprennent et les inquiètent :

- Quels sont le temps et les moyens humains (CIO, formation des professeurs principaux) donnés réellement pour que les lycéens puissent effectuer leurs choix d'orientation en seconde ?
- Comment a été faite la répartition des options et des spécialités dans les établissements ?
- Comment sera faite l'organisation des groupes dans les établissements ?
- Comment seront faits les choix d'affectation des élèves en fonction des spécialités des établissements ?
- Quelle articulation avec l'enseignement supérieur ?

Le ministre annonce le libre choix des spécialités par les élèves alors qu'une note du 6 mars 2019 spécifie que les élèves seront affectés en fonction de leurs demandes **et** des contraintes spécifiques propres à l'établissement.

Toutes les spécialités ne sont pas proposées partout. Et l'absence d'une spécialité dans un établissement ne permet aux élèves d'y accéder ailleurs que dans la mesure des places restantes, après les choix des élèves du lycée où elle est offerte.

Au sein d'un lycée, les spécialités proposées le seront en fonction des limites des contraintes d'organisation et donc en fonction des moyens alloués. S'il y a trop de demande, le choix se fera sur les notes. Il ne sera pas bon d'être le 36<sup>ème</sup> à vouloir l'une d'entre elle qui n'offrira que 35 places pour des questions d'organisation du lycée.... parce qu'il faudra choisir autre chose comme avenir !

Où est l'ouverture promise des choix d'avenir pour les élèves ? Nous sommes très loin de l'esprit de la réforme affiché par le Ministre, à savoir permettre l'accès sans distinction à un large panel de spécialités afin que chaque jeune puisse décider de son avenir. Les choix des élèves, à l'issue de la seconde, reste conditionnés aux formations proposées dans leur établissement et au sein de leur établissement, aux places disponibles dans chaque spécialité.

La structure même de la réforme est source d'inégalité entre les jeunes. L'ouverture des choix à tous nécessiterait la possibilité d'accéder à toutes les spécialités, partout sur le territoire. Penser que nous aurons un jour les moyens de cette ambition est un leurre.

**Nous demandons le retrait pur et simple de cette réforme et la mise en place d'une réelle réflexion sur le devenir du lycée à l'horizon de la rentrée 2020.**

